



FEDERATION FRANCAISE de BASKET-BALL  
LIGUE des PYRENEES  
COMITE DEPARTEMENTAL de la HAUTE GARONNE



LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKETBALL ET JOKER PRÉSENTENT

FFBB

PARTOUT EN FRANCE EN MAI

U7 Saint-lory 25 mai

U11 Pibrac 27 mai

U9 Tournefeuille 28 mai

**La Fête Nationale du Mini Basket**

24ème ÉDITION

TOUTES LES INFOS SUR FFBB.COM

PARTENAIRES OFFICIELS BENEVOLES: JOKER, HARIBO, ZAMST, HARIBO, JOKER

FINALES DE LA COUPE GARONNE

samedi 27 mai 2017

LAUNAGUET  
Gymnase Postland  
place Noël Fourcade  
Finale filles 17h30  
Finale garçons 20h30

BASKET HAUTE GARONNE

Partenaires: Launaguets, Fédération Française de Basketball, Fédération Française de Basketball - Haute Garonne, Fédération Française de Basketball - Pyrénées, Fédération Française de Basketball - Occitanie, Fédération Française de Basketball - Provence-Alpes-Côte d'Azur, Fédération Française de Basketball - Île-de-France, Fédération Française de Basketball - Centre-Val de Loire, Fédération Française de Basketball - Bourgogne-Franche-Comté, Fédération Française de Basketball - Grand Est, Fédération Française de Basketball - Normandie, Fédération Française de Basketball - Bretagne, Fédération Française de Basketball - Pays de la Loire, Fédération Française de Basketball - Nouvelle-Aquitaine, Fédération Française de Basketball - Occitanie, Fédération Française de Basketball - Provence-Alpes-Côte d'Azur, Fédération Française de Basketball - Île-de-France, Fédération Française de Basketball - Centre-Val de Loire, Fédération Française de Basketball - Bourgogne-Franche-Comté, Fédération Française de Basketball - Grand Est, Fédération Française de Basketball - Normandie, Fédération Française de Basketball - Bretagne, Fédération Française de Basketball - Nouvelle-Aquitaine.

# BULLETIN OFFICIEL

AVRIL 2017

# PARTIE OFFICIELLE

Réunion de Bureau du mardi 18 avril 2017

**Membres présents :**

Mmes Fabienne BINET-BAILLAT et Sandrine ESCOFFRES.

Mrs. Hervé FAUCON - Gérard NEBOUT – Alexandre STEIN et Benjamin TOSCANI.

**Membres excusés :**

Mrs Laurent LACAZE – Xavier TIZON et Robert VILLANOVA.

**Assistent à la réunion :**

Mme Yamina ALONSO et Mr David SANTOS-ROUSSEAU

## ORDRE DU JOUR

**1 : Ouverture par le Président.**

**2 : Présidence.**

**3 : Secrétaire Général.**

**4 : Coordinateur**

**5 : Pôle Technique.**

**6 : Finances.**

**1 : Ouverture par le Président :**

La séance est ouverte à 20 heures par Alexandre STEIN qui souhaite la bienvenue aux membres du Bureau et aux invités.

**2 : Présidence (Alexandre STEIN) :**

**2.1 : Bilan saison 2016/2017 :**

Chaque responsable de Pôle et de Commission est prié de faire parvenir au Secrétariat, **au plus tard le 20 mai**, son compte rendu d'activités pour parution sur le livret de l'Assemblée Générale.

**2.2 : Préparation de la saison 2017/2018 :**

-- Rappel aux retardataires sur l'élaboration du budget pour la saison prochaine.

-- Les projets de chaque responsable doivent être connus pour la réunion du Comité Directeur du **jeudi 11 mai**.

**2.3 : Dates à retenir :**

Le Président attire l'attention des membres du Bureau sur les manifestations à venir et demande à tous les salariés ainsi qu'à tous les élus leur entière participation :

- 1/2 finales Coupe de La Garonne à Saint-Orens samedi 22 avril et dimanche 23 avril.

- Finales Coupe de La Garonne à Launaguet samedi 27 mai.
- Finales départementales à Portet samedi 10 juin.
- Assemblée Générale à Cugnaux samedi 17 juin.

Pour rappel, les dates des prochains Comité Directeur sont :

- Jeudi 11 mai : sportif et technique
- Jeudi 18 mai : finances.

#### **2.4 : Club de Montréjeau :**

Cette association en sommeil depuis quelques années renaitrait grâce à Jean Marie Laffont aidé de Mathieu Coillac avec un projet basé sur une approche ludique du Basket Ball hors compétition. A suivre de très près.

#### **2.5 : Organisme de formation :**

Suite à la collecte de la Taxe d'apprentissage 2016 l'ensemble des sommes perçues n'a pas pu être utilisée à ce jour dans sa totalité.

En effet, le projet du local grillagé à ballons a pu être réalisé avec une partie de ces versements. Néanmoins, le Comité avait aussi pour projet la réalisation d'une cloison amovible pour séparer la salle de réunion en 2. Ceci devait permettre d'avoir 2 espaces pour l'organisation des formations, les réunions... Le reste des sommes perçues par la collecte de la taxe 2016 (soit 6 288.05€) devait servir à financer ce projet. Au regard de sa complexité, il a été impossible de le réaliser avant le 30 avril 2017, date de la clôture comptable du Comité. De ce fait, ce projet aboutira seulement au cours de la saison prochaine et utilisera notamment la totalité de la somme restante de la collecte de la taxe 2016 comme cela était prévu au départ, soit 6 288.05€.

**A l'unanimité les Membres du Bureau valident cette proposition.**

### **3 : Secrétariat Général (Gérard NEBOUT) :**

#### **3.1 : Licences :**

Le nombre de licenciés à ce jour est de **10533** soit 150 de plus qu'il y a 1 an ce qui représente une augmentation de 1,44%

A ce chiffre, il faut rajouter **53** licences Contact Avenir et **278** licences Contact Opération Basket Ecole.

Le record des licenciés a de nouveau été battu cette saison.

#### **3.2 : Visites CTC :**

Mme Anne Marie Antoine, membre de la Commission fédérale Démarche Clubs a rencontré tous les clubs concernés le 22 mars et le 11 avril.

Elle adressera un compte rendu au Secrétaire Général dans les jours à venir.

### **4 : Coordinateur (David SANTOS-ROUSSEAU) :**

Le lundi 30 janvier, le Comité a organisé des réunions de territoires dans 5 secteurs géographiques et à la demande de tous, une deuxième séance aura lieu entre le lundi 29 mai et le jeudi 1<sup>er</sup> juin.

Un courrier sera adressé à chaque club pour accueillir ces rassemblements.

## **5 : Pôle Technique (Benjamin TOSCANI) :**

### **5.1 : Formation :**

En partenariat avec le club de Colomiers et encadrée par Mathieu COILLAC, une nouvelle formation destinée aux jeunes entraîneurs s'est déroulée le samedi 1<sup>er</sup> avril à Colomiers.

Elle s'est terminée par le match NF1 Colomiers / Feytiat.

La participation a été bonne : 23 stagiaires présents sur 28 inscrits.

Cette action concluante sera à renouveler saison prochaine.

Le Pôle Technique adresse tous ses remerciements au club de Colomiers pour son accueil et à l'entraîneur de l'équipe de NF1 pour ses interventions ainsi que les bénévoles pour leur aide tout au long de la journée.

### **5.2 : Sélections :**

Durant les vacances de Pâques, les U12 encadrés par les BPJEPS ont participé à un stage sur les installations sportives de Saint-Orens. Les U13 ont continué leur préparation pour le TIC de Zone qui se déroulera du 29 avril au 1<sup>er</sup> mai au Temple sur Lot.

### **5.3 : Partenariat :**

Suite à un différent, Benjamin TOSCANI et Thomas HOURCQ se sont rencontrés le 31 mars. Une éventuelle reprise du partenariat entre le Comité et Sport'R peut être envisagée.

### **5.4 : Budget :**

Une réunion de préparation du budget pour la saison 2017/2018 s'est déroulée le 5 Avril avec l'ensemble des membres Pôle Technique.

## **6 : Finances (Hervé FAUCON) :**

Avant le Comité Directeur du 18 mai axé sur les finances, Hervé FAUCON va provoquer une réunion de tous les membres et arrêter une date.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21heures.

Le Secrétaire Général,



Gérard NEBOUT

## **Procès-verbal n°20**

### **VERIFICATION DES FEUILLES DE MARQUE samedi 1 et dimanche 2 avril 2017**

#### **SENIORS Filles**

3 ftes techniques, 1 fte disqualifiante sans rapport et 1 avec rapport

#### **SENIORS Garçons**

8 ftes techniques

## Procès-verbal n°21

### VERIFICATION DES FEUILLES DE MARQUE

Vendredi 21 samedi 22 et dimanche 23 avril 2017

#### JEUNES

**U17 Filles**

**RAS**

**U17 Garçons**

1 fte technique

**U15 Filles**

2 ftes techniques

**U15 Garçons**

**RAS**

**U13 Filles**

**RAS**

**U13 Garçons**

**RAS**

## Procès-verbal n°22

### VERIFICATION DES FEUILLES DE MARQUE

Vendredi 28 samedi 29 et dimanche 30 avril 2017

#### SENIORS Filles

D-3 Poule A

3 ftes techniques

**Rencontre n°683**

Volvestre/Saverdun

Gymnase impraticable accord  
exceptionnel de la Commission Sportive  
pour reporter la rencontre au  
05/05/2017

#### SENIORS Garçons

2 ftes techniques

## Commission sportive – discipline réunion du 3 avril 2017

#### DOSSIER N° 29/2016-2017

Rencontre n° 7050 du samedi 18 mars 2017 à 16h30 U15 M niveau 3 Poule D

opposant EN-BCLM/BESSIERES à TOURNEFEUILLE-2

Le joueur DE GENDRE Alexandre licence n° BC00062 participe à la rencontre. Il figure sur la liste des 5 joueurs brûlés évoluant en R-U15

Nous vous demandons de trouver ci-dessous, la décision prise par la Commission Sportive Départementale (discipline) lors de sa réunion du 3 avril 2017 :

**CONSIDERANT** que lors de la rencontre n°7050 U15 M Niveau 3 Poule D opposant EN-BCLM/BESSIERES à TOURNEFEUILLE-2 du samedi 18 mars 2017, le joueur :

- **DE GENDRE Alexandre** licence n° **BC00062**

Participe à la rencontre alors qu'il figure sur la liste des 5 joueurs brulés évoluant en R-U15.

**CONSIDERANT** que la Commission Sportive par un courriel en date du 27 mars 2017 a informé le Président de Tournefeuille Basket qu'il avait 4 jours francs pour produire tout élément de défense concernant cette rencontre ;

**CONSTATANT** que le Président de Tournefeuille, n'a apporté aucune explication,

**CONSIDERANT** qu'à chaque rencontre l'entraîneur valide par sa signature la conformité de constitution de l'équipe qu'il présente ; qu'il engage ainsi la responsabilité de son club ;

**CONSIDERANT** que l'article 51 des règlements généraux prévoit que la Commission Sportive Départementale est compétente pour procéder à toutes vérifications ultérieures quant à la régularité de la qualification des licenciés inscrits sur la feuille de marque et participant à la rencontre ; que la sanction réglementaire prévue est la perte de cette rencontre par pénalité ;

**CONSIDERANT** que l'association sportive Tournefeuille n'a pas appliqué les règlements sportifs de la saison en cours, qu'une infraction aux règlements susvisés est donc constituée ;

**PAR CES MOTIFS**, la Commission Sportive Départementale (discipline) décide :

- de la perte par pénalité pour l'équipe Tournefeuille de la rencontre n°7050
- En conséquence et en application de l'article 63 des règlements généraux du CDBB31 :
- Le score de la rencontre susvisée est de : 0 à 0
- Les points au classement du Championnat U15 M Niveau 3 sont attribués comme suit :
- 0 point pour l'association sportive Tournefeuille ;
- 2 points pour l'équipe EN-B.C.L.M./BESSIERES

Mesdames BINET-BAILLAT Fabienne, GONCALVES DA COSTA Christiane, VILA Corinne et Monsieur JUMAIRE Laurent ont pris part aux délibérations.

#### **DOSSIER N° 30/2016-2017**

**Rencontre n° 2243 initialement prévue au calendrier le samedi 25 mars 2017 à 20h30**

**Séniors Féminins D-2 Poule C**

**Opposant Noé-Carbonne à Frouzins**

Nous vous demandons de trouver ci-dessous la décision prise par la Commission Sportive Départementale (discipline) lors de sa réunion du 3 avril 2017 :

**CONSTATANT** que malgré plusieurs relances par téléphone du Comité Départemental Basket-Ball de la Haute Garonne et plusieurs relances par mails de l'association Frouzins basket, l'association Noé-Carbonne n'a pas été en mesure de trouver un accord pour organiser la rencontre citée en objet.

**PAR CES MOTIFS**, la Commission Sportive Départementale (discipline) décide, en application des articles 22-3, 23-2 et 23-3 des règlements généraux du Comité Départemental de la Haute-Garonne, de la perte de la rencontre n°1652 par **FORFAIT** pour Noé-Carbonne Basket avec 0 point au classement.

Par ailleurs, l'association sportive Noé-Carbonne Basket doit s'acquitter du versement de la somme de **150€ (cent cinquante euros)** montant de la pénalité financière pour la perte d'une 1<sup>ère</sup> rencontre par pénalité ou par forfait. Cette somme doit-être directement versée à la Trésorerie Départementale dans un délai de HUIT jours après expiration du délai d'appel.

Mesdames BINET-BAILLAT Fabienne, GONCALVES DA COSTA Christiane, VILA Corinne et Monsieur JUMAIRE Laurent ont pris part aux délibérations.

## **Commission sportive – discipline réunion du 6 avril 2017**

**DOSSIER N° 28 – 2016/2017**  
**rencontre n°1416 du dimanche 19 mars 2017**  
**Séniors D-2 Masculin Poule B**  
**opposant NET'S-3 à A.C.2.L.**  
**L'équipe NET'S participe à la rencontre avec 4 mutés**

Nous vous demandons de trouver ci-dessous, la décision prise par la Commission Sportive Départementale (discipline) lors de sa réunion du 6 avril 2017 :

**CONSIDERANT** que lors de la rencontre n°1416 Séniors D-2 masculin poule B opposant NET'S-3 à A.C.2.L. du dimanche 19 mars 2017, les joueurs :

- |                      |                               |                     |
|----------------------|-------------------------------|---------------------|
| • BURATTI David      | N° de licence <u>BC992551</u> | Type de licence JC2 |
| • LOUIS Kévin        | N° de licence <u>VT880204</u> | Type de licence JC2 |
| • GAULTIER Alexandre | N° de licence <u>VT901780</u> | Type de licence JC2 |
| • PLANTE Rudy        | N° de licence <u>VT751606</u> | Type de licence JC1 |

Participent à la rencontre alors que seulement 3 licences de ce type sont autorisées.

**CONSIDERANT** que la Commission Sportive par un courriel en date du 28 mars 2017 a informé la Présidente du NET'S qu'elle avait 4 jours francs pour produire tout élément de défense concernant cette rencontre,

**CONSTATANT** que la Présidente du NET'S, n'a apporté aucune explication,

**CONSIDERANT** qu'à chaque rencontre l'entraîneur valide par sa signature la conformité de constitution de l'équipe qu'il présente ; qu'il engage ainsi la responsabilité de son club ;

**CONSIDERANT** que l'article 51 des règlements généraux prévoit que la Commission Sportive Départementale est compétente pour procéder à toutes vérifications ultérieures quant à la régularité de la qualification des licenciés inscrits sur la feuille de marque et participant à la rencontre ; que la sanction réglementaire prévue est la perte de cette rencontre par pénalité ;

**CONSIDERANT** que l'association sportive NET'S n'a pas appliqué les règlements sportifs de la saison en cours, qu'une infraction aux règlements susvisés est donc constituée ;

**PAR CES MOTIFS**, la Commission Sportive Départementale (discipline) décide :

- de la perte par pénalité pour l'équipe NET'S-3 de la rencontre n°1416
- En conséquence et en application de l'article 63 des règlements généraux du CDBB31 :
  - Le score de la rencontre susvisée est de : 0 à 0
  - Les points au classement du Championnat D-2 sont attribués comme suit :
  - 0 point pour l'association sportive NET'S ;
  - 2 points pour l'association A.C.2.L.

Par ailleurs, l'association sportive NET'S, doit s'acquitter du versement d'une pénalité financière de **CENT CINQUANTE EUROS (150.00€)**, conformément aux dispositions financières du Comité Départemental de la Haute Garonne. Somme à verser à la Trésorerie Départementale dans un délai de HUIT jours après expiration du délai d'appel.

Mesdames BINET-BAILLAT Fabienne, GONCALVES DA COSTA Christiane et VILA Corinne ont pris part aux délibérations.

## Commission sportive – discipline réunion du 14 avril 2017

### DOSSIER N° 32/2016-2017

Rencontre n° 6761 du samedi 1<sup>er</sup> avril 2017 à 17h30 initialement prévue le samedi 25 février 2017

U15 M N-3 Poule A, les joueurs :

- MAUDUIT Romain licence n° BC020956 et
- JALABERT Noah licence n°BC031389

participent à la rencontre. Ils figurent sur la liste personnalisée évoluant en U15 M N-3 Poule D

Nous vous demandons de trouver ci-dessous, la décision prise par la Commission Sportive Départementale (discipline) lors de sa réunion du 14 avril 2017

**CONSIDERANT** que lors de la rencontre n°6761 U15 M Niveau 3 Poule A opposant EN-BCLM/Montastruc à EN-CTC Basket Hersain Nord 31 du samedi 1<sup>er</sup> avril 2017 initialement prévue le samedi 25 février 2017, les joueurs :

- MAUDUIT Romain licence n° BC020956
- JALABERT Noah licence n°BC031389

Participent à la rencontre alors qu'ils figurent sur la liste personnalisée évoluant en U15 M N3 Poule D

**CONSIDERANT** que la Commission Sportive par un courriel en date du 7 avril 2017 a informé le Président de Saint-Jory Basket qu'il avait 4 jours francs pour produire tout élément de défense concernant cette rencontre ;

**CONSTATANT** que le Président de Saint-Jory Basket, n'a apporté aucune explication,

**CONSIDERANT** qu'à chaque rencontre l'entraîneur valide par sa signature la conformité de constitution de l'équipe qu'il présente ; qu'il engage ainsi la responsabilité de son club ;



**CONSIDERANT** que l'article 51 des règlements généraux prévoit que la Commission Sportive Départementale est compétente pour procéder à toutes vérifications ultérieures quant à la régularité de la qualification des licenciés inscrits sur la feuille de marque et participant à la rencontre ; que la sanction réglementairement prévue est la perte de cette rencontre par pénalité ;

**CONSIDERANT** que l'association sportive Saint-Jory Basket n'a pas appliqué les règlements sportifs de la saison en cours, qu'une infraction aux règlements susvisés est donc constituée ;

**PAR CES MOTIFS**, la Commission Sportive Départementale (discipline) décide :

de la perte par pénalité pour l'équipe EN-CTC Basket Hersain Nord 31 de la rencontre n°6761

- En conséquence et en application de l'article 63 des règlements généraux du CDBB31 :
  - Le score de la rencontre susvisée est de : 0 à 0
  - Les points au classement du Championnat U15 M Niveau 3 sont attribués comme suit :
  - 0 point pour l'association sportive Saint-Jory (EN-CTC Basket Hersain Nord 31) ;
  - 2 points pour l'équipe EN-B.C.L.M./Montastruc

Mesdames BINET-BAILLAT Fabienne, GONCALVES DA COSTA Christiane, VILA Corinne et Monsieur JUMAIRE Laurent ont pris part aux délibérations.

## TOURNOIS

### MOIS DE MAI 2017

JOURS	CLUBS	U7	U9	U11	U13	U15	U17	U20	SENIORS
6	EAUNES	X	X	X					
8	EAUNES				X	X	X		
13	PINSAGUEL		X	X					
21	ST LYS					X	X		
22	ST LYS	X	X	X	X				
21/22	MURET								
25	PORTET			X					
25	LABARTHE								X
27	LABARTHE				X				
28	LABARTHE					X	X		

**MOIS DE JUIN 2017**

<b>JOURS</b>	<b>CLUBS</b>	<b>U7</b>	<b>U9</b>	<b>U11</b>	<b>U13</b>	<b>U15</b>	<b>U17</b>	<b>U20</b>	<b>SENIORS</b>
3	ROQUETTES	X	X	X	X				
4	ROQUETTES					X	X		
3/4	COLOMIERS			X					
3	VERFEIL	X	X	X					
4	VERFEIL				X	X			
3	OTB	X	X	X	X	X			
4	OTB						X	X	X
5	COLOMIERS				X				
10	TOURNEFEUILLE				X				
10	LABARTHE	X	X	X					
11	TOURNEFEUILLE					X			
10	CASTANET		X	X	X				
11	CASTANET					X	X		
10	CUGNAUX	X	X	X					
17/18	AYGUESVIVES	X	X	X	X				X
17/18	FROUZINS								
17	TOAC	X	X	X	X	X	X		
18	ROQUETTES								X
24	SAINT-ORENS			X					
24	VILLENEUVE T	X	X	X	X	X			
25	VILLENEUVE T								X

Retrouvez plus de tournois sur notre site internet

<http://basketcd31.com/index.php/annonces/tournois-camps>

Maison du Basket—36 avenue de l' Hers— BP N° 65105—31504 TOULOUSE CEDEX 5

☎ 05.62.71.69.50 ☎ 05.62.71.69.51

🌐 <http://basketcd31.com/>

✉ [secretariat@basketcd31.com](mailto:secretariat@basketcd31.com)

N° SIRET : 350 195 251 00029—CODE APE 926 C